

**22<sup>ème</sup> CONCOURS DE MUSIQUE DE MALESTROIT**  
**14<sup>ème</sup> CONCOURS NATIONAL**

**Les 7 et 8 avril 2018 à la salle des fêtes de Malestroit**

*Placé sous la présidence de Brigitte MERER*



Les candidats pourront se faire inscrire dans les catégories suivantes :

Enfantin – Initiation – Débutant – Préparatoire – Élémentaire – Secondaire  
Moyenne – Supérieure – Virtuosité – Excellence  
Professionnel – Honneur  
Diplôme de concert  
Prix spécial du jury

**REGLEMENT**

Tous les candidats interpréteront un morceau imposé des listes ci-jointes.

A partir de la catégorie Moyenne, les candidats devront en plus du morceau imposé, présenter un second morceau au choix.

Les décisions du jury seront sans appel et les candidats s'engagent à les respecter.

Les droits d'inscription sont fixés à :

**35 € pour les catégories enfantin à secondaire**

**40 € pour les catégories moyenne à excellence**

**50 € pour les catégories professionnel et honneur**

**60 € pour le diplôme de concert et le prix spécial du jury**

**40 € pour les 4 mains et les mélomanes**

Les photocopies sont interdites par la loi et ne seront pas admises.

L'horaire de convocation sera communiqué 15 jours avant le concours aux candidats qui devront s'y confirmer.

**Attention, les inscriptions seront définitivement closes le samedi 11 mars 2017,** toute inscription nous parvenant après la date limite sera refusée.

Pour tout renseignement, règlement morceaux imposés, inscriptions, s'adresser à :

**Ecole de musique  
Secrétariat du concours  
7 boulevard du Pont Neuf  
56140 MALESTROIT**

**TEL 09 83 54 18 70**

**Email --> [mtrionnaire@aol.com](mailto:mtrionnaire@aol.com)**

# **14<sup>ème</sup> EDITION DU CONCOURS DES MELOMANES**

**Les 7 et 8 avril 2018**

***Ce concours se déroule  
à la salle des fêtes de Malestroit***

## **1) Le niveau :**

--> Il est ouvert à tous les musiciens amateurs

## **2) Le programme :**

--> Chaque candidat présente le morceau ou les morceaux de son choix, au maximum 2 œuvres

## **3) Le jury :**

--> Déterminera le niveau de chaque candidat lors de l'exécution au concours et attribuera les récompenses

## **4) Pour s'inscrire :**

--> Ne pas être musicien professionnel



L'audition des candidats est publique et gratuite.

**Droit à l'image :** les candidats acceptent d'être photographiés, les images pourront être publiées sur le site internet du concours sans autorisation préalable.